

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 57

9 janvier 2008

SOMMAIRE

Accessit S.à r.l.	2714	Lady Bird Investment S.A.	2730
Advent Vision S.à r.l.	2715	Le Monde du Marbre S.A.	2700
AES Abigail S.à r.l.	2732	LV Trans S.à r.l.	2705
Apollo Investments S.A.	2692	Mach 3 West	2729
Artistical Project S.A.	2700	Machen Holding S.A.	2698
Bijouterie Rosy S.à r.l.	2692	Machen - Iveco Holding S.A.	2698
CI-LUX S.A.	2691	Margas S.à r.l.	2731
Compagnie Financière Saint Georges S.A.	2702	Messicana S.A.	2729
Concept Line S.A.	2736	MSEOF Finance S.à r.l.	2695
Cruise Luxco 1 S.à r.l.	2702	Multi Snack S.à r.l.	2730
Cruise Luxco 2 S.à r.l.	2705	Mustang Invest S.A.H.	2731
Du Poète A.G.	2732	Power Food's J-MB S.à r.l.	2736
EPI Q2 Münster Management S.à r.l.	2705	Resources Global Professionals (Luxem- bourg)	2715
Fininvest Prima	2729	Retail Distribution Concepts	2735
Firs Holding S.A.	2729	Risque Gestion S.A.	2728
First Bar S.à r.l.	2726	Samoa Holding S.A.	2728
Fobos-04 Investment S.A.	2703	Sem International S.A.	2730
Global Management	2703	Single Track S.à r.l.	2726
Grosso S.à r.l.	2692	Sinopia Alternative Funds	2704
Holiday Lux S.A.	2704	SL Münster Management S.à.r.l.	2705
Hurley International Warranty Broker ...	2735	Techno Développement SA	2704
Ici Paris XL (Luxembourg) S.A.	2714	Tempor S.A.	2714
Ici Paris XL (Luxembourg) S.A.	2714	Tom Cat	2695
IMMODOLUX Société Anonyme Holding	2713	Vitar	2690
ING REEOF Germany S.à r.l.	2735	VPM S.A.	2736
Integral Multi Fund	2730	Welbeck Street Investments S.A.	2728
IvernaFin S.à r.l.	2736	Woolgate Exchange S.A.	2698
JoBa Fassaden GmbH	2694	X-Time S.A.	2690
KBC Institutional Cash	2703	Ypso Holding S.A.	2732

Vitar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 54.424.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société VITAR, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15246.

- que la société VITAR (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.424,

constituée suivant acte notarié du 10 avril 1996 et publié au Mémorial C numéro 314 du 27 juin 1996; les statuts de la prédite Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 octobre 2002 et publié au Mémorial C numéro 1651 du 18 novembre 2002, au capital social de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

se trouve à partir de la date du 30 novembre 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 6 décembre 2006 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, place Winston Churchill, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008000238/239/30.

(070171309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

X-Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 83.005.

—
L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée X TIME S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n ° 83.005,

constituée suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 2.033.

L'assemblée est présidée par M. Xavier Mangiullo, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Chantal Kulas, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Xavier Mangiullo, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. To resolve in order to wind up the company and put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as the liquidator of the company and to determine his powers;
3. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge till the moment of the winding-up of the company;
4. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 819,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: X. Mangiullo, C. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35276. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008000059/208/67.

(070170973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

CI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 125.577.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2008000283/216/11.

(070171103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Grosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000256/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Bijouterie Rosy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000258/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Apollo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.464.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of APOLLO INVESTMENTS S.A., a «société anonyme», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 60.464, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of July 1997, published in the Luxembourg Memorial C number 655 of the 24th of November 1997 and whose Articles of Association have been amended by deed on the 13th of September 2000, published in the Memorial C number 154 of the 28th of February 2001 and have also been amended by deed on the 29th of June 2004, published in the Memorial number 1207 dated 25th of November 2004.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 31,000) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of managers.

3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

ALTER DOMUS S.à r.l. 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APOLLO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.464, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 655 du 24 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 13 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 154 du 28 février 2001 et ont également été amendés par acte le 29 Juin 2004 et publiés au Mémorial numéro 1207 du 25 novembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

ALTER DOMUS S.à r.l. 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 57, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008000025/211/109.

(070170801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

JoBa Fassaden GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 70.507.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 novembre 2007, numéro 2007/2326 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 16 novembre 2007, relation: CAP/2007/2986 que la société à responsabilité limitée JoBa FASSADEN, G.m.b.H., avec siège social à L-5534 Remich, 17, rue Foascht, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 70.507, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 694 du 17 septembre 1999,

a été dissoute avec effet au 9 novembre 2007.

Les associés ont déclaré que la société n'a plus d'activités et que la liquidation a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une période de cinq années au domicile de Monsieur Winfried Barton à D-54441 Taben-Rodt, 12A, Hauptstrasse.

Bascharage, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007140833/236/23.

(070163283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Tom Cat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 12.278.

Le bilan au 31 janvier 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000260/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.628.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF MANAGER, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112 and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement established under Luxembourg laws,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on November 7, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person in its capacity as single shareholder of MSEOF FINANCE, S.à r.l. has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of MSEOF FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 13, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, dated January 4, 2007, published in the Mémorial C number 486 of March 29, 2007.

II. The Company's share capital is set at two million three hundred ninety-eight thousand three hundred Euro (€ 2,398,300.-) represented by twenty-three thousand nine hundred eighty-three (23,983) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million two hundred thirty thousand two hundred Euro (€ 1,230,200.-) to raise it from its present amount of two million three hundred ninety-eight thousand three hundred Euro (€ 2,398,300.-) to three million six hundred twenty-eight thousand five hundred Euro (€ 3,628,500.-) by creation and issue of twelve thousand three hundred two (12,302) new shares of one hundred Euro (€ 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up in nominal value together with a total share premium in the amount of sixty-seven Euro and sixty-nine cents (€ 67.69).

Subscription - Payment

MSEOF MANAGER, S.à r.l., prenamed, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for all twelve thousand three hundred two (12,302) new shares in their nominal amount of one million two hundred thirty thousand two hundred Euro (€ 1,230,200.-), together with a total share premium of sixty-seven Euro and sixty-nine cents (€ 67.69), to be fully paid up by contribution in kind consisting in the conversion for the aggregate amount of one million two hundred thirty thousand two hundred sixty-seven Euro and sixty-nine cents (€ 1,230,267.69) of a portion of a receivable and three

complete receivables held towards the Company, corresponding to the amounts due and payable under the terms and conditions of four interest free loan agreements signed by the Company and MSEOF MANAGER, S.à r.l., acting in its capacity of management company of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, respectively on April 16, 2007, May 25, 2007, June 6, 2007, and August 8, 2007, whereby MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND lent to the Company the principal amounts of respectively:

(i) two million one hundred seven thousand twenty-four Euro (€ 2,107,024.-), of which fourteen thousand Euro (€ 14,000.-) are hereby converted into share capital,

(ii) five hundred fifty-six thousand one hundred forty-two Euro and fifty cents (€ 556,142.50), of which five hundred fifty-six thousand one hundred forty-two Euro and fifty cents (€ 556,142.50) are hereby converted into share capital,

(iii) four hundred forty-two thousand six hundred ninety-two Euro and ten cents (€ 442,692.10), of which four hundred forty-two thousand six hundred fifty-seven Euro and fifty cents (€ 442,657.50) are hereby converted into share capital, and thirty-four Euro and sixty cents (€ 34.60) paid to the share premium account, and

(iv) two hundred seventeen thousand four hundred thirty-three Euro and nine cents (€ 217.433,09), of which two hundred seventeen thousand four hundred Euro (€ 217,400.-) are hereby converted into share capital, and thirty-three Euro and nine cents (€ 33.09) paid to the share premium account.

Proof of the existence and value of the above mentioned receivables has been given to the undersigned Notary by a copy of the interest free loan agreements.

The contribution in kind is accepted by the board of managers of the Company at the value of one million two hundred thirty thousand two hundred sixty-seven Euro and sixty-nine cents (€ 1,230,267.69).

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at three million six hundred twenty-eight thousand five hundred Euro (€ 3,628,500.-) represented by thirty-six thousand two hundred eighty-five (36,285) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifteen thousand Euro (€ 15,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF MANAGER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112 et ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fond commun de placement de droit luxembourgeois,

ici représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, en sa qualité d'associée unique de MSEOF FINANCE, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSEOF FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C n °

899 du 2 septembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 4 janvier 2007 par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C n° 486 du 29 mars 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille trois cents Euro (€ 2.398.300,-) divisé en vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois (23.983) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent trente mille deux cents Euro (€ 1.230.200,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille trois cents Euro (€ 2.398.300,-) à trois millions six cent vingt-huit mille cinq cents Euro (€ 3.628.500,-) par la création et l'émission de douze mille trois cent deux (12.302) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-sept Euro et soixante-neuf cents (€ 67,69).

Souscription - Paiement

MSEOF MANAGER, S.à r.l., prénommée, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prénommée, par son représentant, déclare souscrire toutes les douze mille trois cent deux (12.302) nouvelles parts sociales à leur valeur nominale totale d'un million deux cent trente mille deux cents Euro (€ 1.230.200,-), ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-sept Euro et soixante-neuf cents (€ 67,69), à libérer intégralement par apport en nature consistant en la conversion pour un même montant d'une portion d'une créance et de trois créances entières détenues à l'encontre de la Société en vertu des termes et conditions de quatre contrats de prêt ne portant pas intérêt conclu entre la Société et MSEOF MANAGER, S.à r.l., en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND signés respectivement les 16 avril 2007, 25 mai 2007, 6 juin 2007, et 8 août 2007 en vertu desquels MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND a prêté à la Société respectivement:

(i) deux millions cent sept mille vingt-quatre Euro (€ 2.107.024,-), dont quatorze mille Euro (€ 14.000,-) sont par la présente convertis en capital,

(ii) cinq cent cinquante-six mille cent quarante-deux Euro et cinquante cents (€ 556.142,50), dont cinq cent cinquante-six mille cent quarante-deux Euro et cinquante cents (€ 556.142,50) sont par la présente convertis en capital,

(iii) quatre cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze Euro et dix cents (€ 442.692,10), dont quatre cent quarante-deux mille six cent cinquante-sept Euro et cinquante cents (€ 442.657,50) sont par la présente convertis en capital et trente quatre Euro et soixante cents (€ 34,60) sont versés au compte de prime d'émission, et

(iv) deux cent dix-sept mille quatre cent vingt-deux Euro et neuf cents (€ 217.433,09), dont deux cent dix-sept mille quatre cents (€ 217.400,-) sont par la présente convertis en capital et trente-trois Euro et neuf cents (€ 33,09) sont versés au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des créances susmentionnées a été apportée au notaire instrumentaire par présentation des copies des contrats de prêt ne portant pas intérêt.

L'apport en nature est accepté par le conseil de gérance de la Société à la valeur d'un million deux cent trente mille deux cent soixante-sept Euro et soixante-neuf cents (€ 1.230.267,69).

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à trois millions six cent vingt-huit mille cinq cents Euro (€ 3.628.500,-) représenté par trente-six mille deux cent quatre-vingt-cinq (36.285) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille Euro (€ 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36770. — Reçu 12.302,68 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 200800021/211/154.

(070170823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 novembre 2007

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 5 avril 2007, en remplacement de KPMG AUDIT Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000255/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

**Machen Holding S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Machen - Iveco Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.091.

In the year two thousand seven, on the twentieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MACHEN-IVECO HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 27.091, incorporated by deed dated on 24 November 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 44 of 19 February 1988.

The meeting is presided by Mrs Françoise Dumont, private employee, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

The chairman appoints as secretary Mr Petro Karakatsanis, private employee, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

The meeting elects as scrutineer Mr Christian François, private employee, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 260,000 (two hundred and sixty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the Company name in MACHEN HOLDING S.A.

2.- Rewriting of the by-laws of the company.

3.- Various.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into MACHEN HOLDING S.A.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of first article of the articles of incorporation as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders, a corporation in the form of a société anonyme, the name of which shall be MACHEN HOLDING S.A. (hereafter referred to as «the Corporation»)»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACHEN-IVECO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.091, constituée suivant acte reçu le 24 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 19 février 1988.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Petro Karakatsanis, employé privé, à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 260.000 (deux cent soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société MACHEN-IVECO HOLDING S.A. en MACHEN HOLDING S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en MACHEN HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MACHEN HOLDING S.A. (Ci-après désignée «la société».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Dumont, P. Karakatsanis, C. François, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36983. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008000018/211/97.

(070170809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

**Artistical Project S.A., Société Anonyme,
(anc. Le Monde du Marbre S.A.).**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 107.643.

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LE MONDE DU MARBRE S.A avec siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 900 du 15 septembre 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107.643.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire André Steyer, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Marc Kernel, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 4B, um Hau.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société;
- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
- Transfert du siège social de Dudelange à Frisange;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- Fixation de l'adresse de la société;
- Révocation des trois administrateurs;
- Nomination de trois nouveaux administrateurs;
- Nomination d'un administrateur-délégué;
- Modification du pouvoir de signature de la société et modification subséquente de l'article 12 des statuts;
- Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts;
- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ARTISTICAL PROJECT S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède elle décide de modifier le premier article des statuts et lui donne la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ARTISTICAL PROJECT S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Dudelange à Frisange.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:
« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Frisange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-5752 Frisange, 4B, um Hau.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer les trois administrateurs:

- La société CORAL TRADING LIMITED, avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN;
- La société BLUE INVESTMENTS Ltd, avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN;
- Monsieur Corrado Frediani, administrateur de société, demeurant à F-77950 Maincy, 3, rue des Trois Moulins.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des trois administrateurs:

- La société VENEZOLA COMPANY S.A., avec siège social à Via Espana 122, BANKBOSTON Building, Eighth floor, City of Panama, Republic of Panama;
- La société OVERCLEAR DEVELOPMENT INC., avec siège social à Via Espana 122, BANKBOSTON Building, Eighth floor, City of Panama, Republic of Panama;
- Monsieur Waldemar Ernst Lustig, retraité, demeurant à D-76287 Rheinstetten, Kriegstrasse 12.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur-délégué, Waldemar Ernst Lustig, retraité, demeurant à D-76287 Rheinstetten, Kriegstrasse 12, et de révoquer Monsieur Corrado Frediani en tant qu'administrateur-délégué.

Neuvième résolution

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la société et par conséquent l'article 12 des statuts et lui donne la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. Premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet principal la prestation de services dans le domaine de «l'événementiel». Elle apportera son concours dans l'organisation de manifestations culturelles ou artistiques, mettant en relation organisateurs et intervenants (artistes). Elle pourra également louer tout bien corporel nécessaire à l'organisation de telles manifestations sur le territoire européen.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: Risch, Steyer, Kernel, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 novembre 2007. Relation: REM/2007/1869. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007145212/218/105.

(070168667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Cruise Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.227.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 16 novembre 2007, LAC/2007/35851 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 2007, acte n°774, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CRUISE LUXCO 1 S.à r.l. qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la Société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008000652/208/19.

(070172090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Compagnie Financière Saint Georges S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 45.895.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, LAC/2007/38100.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte notarié de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 du 11 février 1994. Les status ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 647 du 13 décembre 1996.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2274 du 11 octobre 2007.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: c/o CITCO (LUXEMBOURG) S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008000638/242/26.

(070172148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2007 que:
- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008000640/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Global Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 83.167.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2007

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) Sont nommés administrateurs pour une période de six ans, les sociétés:

- MAYA INVEST Ltd, ayant son siège à Conway House, 7-9 Conway Street, St Helier, Jersey JE2 3NT
- ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street

B) LUX-AUDIT REVISION sàrl ayant son siège à L-8308 Capellen, ZA Capellen, 83, Pafebruch, est nommé commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Procès-verbal rédigé à Bertrange à la date susmentionnée en 3 exemplaires.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008000639/1241/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juillet 2007

- Le mandat d'ERNST&YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprise Agréé est prolongé pour une période de 3 ans.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008000632/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Techno Développement SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.089.

CLOTURE DE LIQUIDATION

1. La clôture de la liquidation de la société a été prononcée le 21 avril 2006;
2. Les livres et documents de la société liquidée seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société sis 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Pour la société TECHNO DEVELOPPEMENT S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000633/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.229.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 13 août 2007

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Guillaume Rigeade en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 13 août 2007, Monsieur Julien Renoncourt, résidant à 4, Place de la Pyramide, F-75419 Paris Cedex 08, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Guillaume Rigeade, démissionnaire.
- que Monsieur Julien Renoncourt termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Julien Renoncourt.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2008000634/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Holiday Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.320.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Eva Reysenn, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008000641/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Cruise Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.228.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 16 novembre 2007, LAC/2007/35852 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 2007, acte n°775, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CRUISE LUXCO 2 S.à r.l. qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au de l'ancien siège de la Société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008000642/208/19.

(070172095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

LV Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 102.362.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007

Les associés de la société susvisée, ont pris, en date du 13 décembre 2007, les résolutions suivantes:

- Monsieur Vincent Lardot, chauffeur routier, demeurant à B-6941 Durbuy, 17, rue du Mazy, qui accepte, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

- La société est désormais engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant technique susvisé et du gérant administratif, Monsieur Laurentiu Vaduva, demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

- Constatation et approbation de la cession de parts sociales sous-seing privé signée en date du 13 décembre 2007 de laquelle il résulte que le capital social est désormais réparti comme suit:

* Monsieur Laurentiu Vaduva, gérant de société, demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, six cent trente parts sociales	630
* Monsieur Vincent Lardot, chauffeur routier, demeurant à B-6941 Durbuy, 17, rue du Mazy, soixante-dix parts sociales	70
* Total: sept cents parts sociales	700

Soleuvre, le 13 décembre 2007.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2008000637/8426/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04716. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

**SL Münster Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPI Q2 Münster Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.984.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- SL MUNSTER CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 129.640, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), incorporated on 11 June 2007 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1799 of 24 August 2007,

Here represented by Ms Elodie Duchêne, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on November 5, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the sole shareholder of EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 26 July 2005, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 109.984 and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1344, page 64493 of 7 December 2005, modified on 25 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 424, page 20344.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Following the change in the shareholding of the Company, decision to fully restate the articles of association of the Company;
2. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company;
3. Change in the composition of the board of directors (conseil de gérance), acceptance of the resignation of Mr Mark Tagliaferri and decision to grant discharge to Mr Mark Tagliaferri for his mandate as director of the Company;
4. Confirmation of the status as class A or class B director of each member of the board and appointment of Mrs Candace Valiunas as new class A director;
5. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

Following the change in the shareholding of the Company, the sole shareholder resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend the Company's articles of incorporation and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Dénomination. The Company will have the denomination SL MÜNSTER MANAGEMENT S.à.r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares («parts sociales») of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2- Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3- Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.4- Registration of shares

All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1- Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérant). The director(s) (gérant) does not need to be shareholder (s).

If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (Conseil de gérance). In such event, each director (gérant) shall be appointed by the shareholders meeting as a class A director or a class B director.

The director(s) may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders.

7.2- Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (Conseil de gérance).

7.3- Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 alinea 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérant) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of a class A director and a class B director.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4- Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (Conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (Conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (Conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (Conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (Conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A directors and class B directors present or represented at such meeting.

Any class A director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another class A director as his proxy. A class A director may also appoint another class A director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class B director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another class B director as his proxy. A class B director may also appoint another class B director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5- Liability of directors

The director(s) (gérant) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. The majority of the shareholders may, however, in no case oblige any shareholder to increase its participation in the Company.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20 of the month of May, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (Conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1- Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the fiscal year having started on the 1st of September 2007, which shall end on the 31st of December 2007.

11.2- Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s).

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may, however and subject to the following conditions, decide to pay interim dividends:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;
- c) the decision of the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Mark Tagliaferri as of 26 October 2007 and to grant discharge to Mr Mark Tagliaferri for his mandate as director of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as new director of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time Mrs Candace Valiunas, at aAIM 100 Piccadilly Street, London W1J 7NH United Kingdom, as class A director (gérante de classe A).

The Company will therefore be managed by four directors (gérants):

- a. Mr Robert Whitton, born on 5 October 1962 at Romford United Kingdom, residing at aAIM 100 Piccadilly Street, W1J 7NH London United Kingdom, class A director (gérant);
- b. Mrs Candace Valiunas, born on 15 April 1952 at New York U.S.A, residing at aAIM 100 Piccadilly Street, W1J 7NH London United Kingdom, class A director (gérante);
- c. Mr François Pfister, born on 25 October 1961 at Uccle Belgium, résidant at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, class B director (gérant); and
- d. Mr Stéphane Hadet, born on 25 May 1968 at Nancy France, résidant at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, class B director (gérant).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

- SL MUNSTER CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.640, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), constituée en date du 11 juin 2007 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1799 du 24 août 2007,

ici représentée par Mademoiselle Elodie Duchêne, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 26 juillet 2005 enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.984 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1344, page 64493 du 7 décembre 2005, modifié le 25 août 2005 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 424, page 20344.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, décision de refondre totalement les statuts de la Société;
2. Subséquente modification et refonte des statuts de la Société;
3. Changement dans la composition du conseil de gérance, acceptation de la démission de Mr. Mark Tagliaferri et décision de lui accorder décharge de son mandat de gérant de la Société;
4. Confirmation du statut de directeur de classe A et de directeur de classe B de chaque membre du conseil de gérance et nomination de Candace Valiunas en tant que gérante de classe A;
5. Divers.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, l'associé unique décide de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, d'effets et autres instruments de dette qui pourront être convertibles ou non à condition que l'émission ne soit pas publique.

La Société peut accorder toute assistance, soit par le biais de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaires de la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter ou souscrire ou acheter tout instrument de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garantie.

- conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûreté pour l'exécution de tout contrat ou engagement de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination SL MÜNSTER MANAGEMENT S.à.r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1- Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2- Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3- Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.4- Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives et sont inscrites sur un Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1- Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés soit comme un gérant de classe A, soit comme un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum par l'assemblée générale des associés.

7.2- Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3- Représentation et signature autorisée

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 alinéa 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4- Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5- Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Toutefois, la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1- L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, excepté pour l'exercice social ayant commencé le 1^{er} septembre 2007, qui terminera le 31 décembre 2007.

11.2- Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée des actionnaires.

Le gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de procéder à un ou plusieurs versements d'acomptes sur dividendes:

- a) Un état comptable, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, doit être établi;
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfiques reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) La décision du gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, du conseil de gérance, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé au a) ci-dessus.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Mark Tagliaferri en date du 26 octobre 2007 de son mandat de gérant de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de ce mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Madame Candace Valiunas, demeurant à aAIM 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH Royaume Uni, en tant que gérante de classe A.

La Société sera ainsi gérée par quatre gérants:

- a) M. Robert Whitton, né le 5 octobre 1962 à Romford Royaume Uni, résidant au 100, Piccadilly Street, W1J 7NH Londres Royaume Uni, gérant de classe A;
- b) Mme Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York U.S.A, résidant au 100, Piccadilly Street, W1J 7NH Londres Royaume Uni, gérante de classe A;
- c) M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle Belgique, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, gérant de classe B; et
- d) M. Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy France, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, gérant de classe B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: E. Duchêne, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35509. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008000941/242/442.

(070171729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

IMMODOLUX Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 décembre 2007.

Pour *IMMODOLUX, Société Anonyme Holding*

J. Reuter

Référence de publication: 2008000875/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03654. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour *FIDCOSERV S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008000873/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02939. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour *FIDCOSERV S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008000871/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02941. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Accessit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008000869/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02843. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Tempor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 décembre 2007.

Pour TEMPOR S.A.

J. Reuter

Référence de publication: 2008000876/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03653. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Les comptes annuels au 27 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008000861/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03745. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 189532,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 18 September 2007.

- TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG, a limited partnership organized and existing under the laws of the Germany, having its registered office at Alfred-Krupp-Str. 21, 48291 Telgte, Germany, and to be registered with the commercial register of the local court of Münster,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the partners of ADVENT VISION S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.810, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 25 July 2007, number 1547. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide create five classes of shares which will all have the same rights and obligations, referred to as the class A shares (hereinafter referred to as the «Class A Shares»), the class B shares (hereinafter referred to as the «Class B Shares»), the class C shares (hereinafter referred to as the «Class C Shares»), the class D shares (hereinafter referred to as the «Class D Shares») and the class E shares (hereinafter referred to as the «Class E Shares»), each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred to as the «Shares»).

Second resolution

The shareholders decide to transform the twelve thousand five hundred (12,500) existing ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into two thousand five hundred (2,500) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, two thousand five hundred (2,500) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, two thousand five hundred (2,500) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, two thousand five hundred (2,500) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and two thousand five hundred (2,500) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 252,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and sixty-five thousand euro (EUR 265,000.-) by creating and issuing fifty thousand five hundred (50,500) Class A Shares (the «New Class A Shares I»), fifty thousand five hundred (50,500) Class B Shares (the «New Class B Shares I»), fifty thousand five hundred (50,500) Class C Shares (the «New Class C Shares I»), fifty thousand five hundred (50,500) Class D Shares (the «New Class D Shares I») and fifty thousand five hundred (50,500) Class E Shares (the «New Class E Shares I»), each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the «New Shares I»), through a contribution in kind consisting in a claim of ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED (CayCo), prenamed, for a global amount of two hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 252,500.-).

The fifty thousand five hundred (50,500) New Class A Shares I, fifty thousand five hundred (50,500) New Class B Shares I, fifty thousand five hundred (50,500) New Class C Shares I, fifty thousand five hundred (50,500) New Class D Shares I and the fifty thousand five hundred (50,500) New Class E Shares I will be entirely subscribed by CayCo and paid up a the contribution in kind as described above.

The total contribution of two hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 252,500.-) relating to the New Shares I will be entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary with a copy of the contribution agreement relating to the contribution in kind as referred above and the valuation report in relation thereto, established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and eighty-nine thousand five hundred euro (EUR 1,689,500.-), so as to raise it from its present amount of two hundred and sixty-five thousand euro (EUR 265,000.-) up to one million nine hundred and fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 1,954,500.-) by creating and issuing of three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) Class A Shares (the «New Class A Shares II»), three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) Class B Shares (the «New Class B Shares II»), three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) Class C Shares (the «New Class C Shares II»), three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) Class D Shares (the «New Class D Shares II») and three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) Class E Shares (the «New Class E Shares II») each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the «New Shares II»), through (i) a contribution in kind consisting into a claim of TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG (as detailed below) for a global amount of six million seven hundred and forty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 6,742,025.-) and (ii) another contribution in kind consisting into a claim of several investors (as defined and detailed below) against the Company for a global amount of twenty-two million three hundred and ten thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 22,310,475.-).

The total contribution of five million eight hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 5,810,500.-) relating to the New Class A Shares II will be allocated as follows: (a) three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) to the Company's share capital and (b) five million four hundred and seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 5,472,600.-) to the share premium account.

The total contribution of five million eight hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 5,810,500.-) relating to the New Class B Shares II will be allocated as follows: (a) three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) to the Company's share capital and (b) five million four hundred and seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 5,472,600.-) to the share premium account.

The total contribution of five million eight hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 5,810,500.-) relating to the New Class C Shares II will be allocated as follows: (a) three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) to the Company's share capital and (b) five million four hundred and seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 5,472,600.-) to the share premium account.

The total contribution of five million eight hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 5,810,500.-) relating to the New Class D Shares II will be allocated as follows: (a) three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900)

to the Company's share capital and (b) five million four hundred and seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 5,472,600.-) to the share premium account.

The total contribution of five million eight hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 5,810,500.-) relating to the New Class E Shares II will be allocated as follows: (a) three hundred and thirty-seven thousand nine hundred (337,900) to the Company's share capital and (b) five million four hundred and seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 5,472,600.-) to the share premium account.

The New Shares are respectively subscribed as follows:

a. two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two (229,962) New Class A Shares II, two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two (229,962) New Class B Shares II, two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two (229,962) New Class C Shares II, two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two (229,962) New Class D Shares II and two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two (229,962) New Class E Shares II, to be subscribed by CayCo, prenamed. Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of CayCo against the Company for an amount of twenty million nine hundred and forty-three thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 20,943,155.-).

i. The total contribution of four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-one euro (EUR 4,188,631.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by CayCo will be allocated as follows: (a) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 229,962.-) to the Company's share capital and (b) three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and sixty-nine Euro (EUR 3,958,669.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-one euro (EUR 4,188,631.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by CayCo will be allocated as follows: (a) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 229,962.-) to the Company's share capital and (b) three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and sixty-nine Euro (EUR 3,958,669.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-one euro (EUR 4,188,631.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by CayCo will be allocated as follows: (a) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 229,962.-) to the Company's share capital and (b) three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and sixty-nine Euro (EUR 3,958,669.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-one euro (EUR 4,188,631.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by CayCo will be allocated as follows: (a) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 229,962.-) to the Company's share capital and (b) three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and sixty-nine Euro (EUR 3,958,669.-) to the share premium account.

v. The total contribution of four million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-one euro (EUR 4,188,631.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by CayCo will be allocated as follows: (a) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 229,962.-) to the Company's share capital and (b) three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and sixty-nine Euro (EUR 3,958,669.-) to the share premium account.

b. seventeen thousand three hundred and sixty-three (17,363) New Class A Shares II, seventeen thousand three hundred and sixty-three (17,363) New Class B Shares II, seventeen thousand three hundred and sixty-three (17,363) New Class C Shares II, seventeen thousand three hundred and sixty-three (17,363) New Class D Shares II and seventeen thousand three hundred and sixty-three (17,363) New Class E Shares II to be subscribed by LESING NOMINEES LIMITED (LNL), a limited liability company organized and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 13&15 Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA and registered at the Registrar of Companies in Guernsey under number 45200, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed. Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of LNL against the Company for an amount of one million three hundred and two thousand two hundred and ten Euro (EUR 1,302,210.-).

i. The total contribution of two hundred and sixty thousand four hundred and forty-two Euro (EUR 260,442.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by LNL will be allocated as follows: (a) seventeen thousand three hundred and sixty-three Euro (EUR 17,363.-) to the Company's share capital and (b) two hundred and forty-three thousand seventy-nine Euro (EUR 243,079.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of two hundred and sixty thousand four hundred and forty-two Euro (EUR 260,442.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by LNL will be allocated as follows: (a) seventeen thousand three hundred and sixty-three Euro (EUR 17,363.-) to the Company's share capital and (b) two hundred and forty-three thousand seventy-nine Euro (EUR 243,079.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of two hundred and sixty thousand four hundred and forty-two Euro (EUR 260,442.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by LNL will be allocated as follows: (a) seventeen thousand three hundred and sixty-three Euro (EUR 17,363.-) to the Company's share capital and (b) two hundred and forty-three thousand seventy-nine Euro (EUR 243,079.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of two hundred and sixty thousand four hundred and forty-two Euro (EUR 260,442.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by LNL will be allocated as follows: (a) seventeen thousand three hundred and sixty-three Euro (EUR 17,363.-) to the Company's share capital and (b) two hundred and forty-three thousand seventy-nine Euro (EUR 243,079.-) to the share premium account.

v. The total contribution of two hundred and sixty thousand four hundred and forty-two Euro (EUR 260,442.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by LNL will be allocated as follows: (a) seventeen thousand three hundred and sixty-three Euro (EUR 17,363.-) to the Company's share capital and (b) two hundred and forty-three thousand seventy-nine Euro (EUR 243,079.-) to the share premium account.

c. two hundred and thirty-two (232) New Class A Shares II, two hundred and thirty-two (232) New Class B two hundred and thirty-two (232) New Class D Shares II and two hundred and thirty-two (232) New Class E Shares II to be subscribed by BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND I A, L.P. (BPEA 1), a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed. Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of BPEA 1 against the Company for an amount of seventeen thousand three hundred and sixty-five Euro (EUR 17,365.-).

i. The total contribution of three thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 3,473.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by BPEA 1 will be allocated as follows: (a) two hundred and thirty-two Euro (EUR 232.-) to the Company's share capital and (b) three thousand two hundred and forty-one Euro (EUR 3,241.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of three thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 3,473.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by BPEA 1 will be allocated as follows: (a) two hundred and thirty-two Euro (EUR 232.-) to the Company's share capital and (b) three thousand two hundred and forty-one Euro (EUR 3,241.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of three thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 3,473.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by BPEA 1 will be allocated as follows: (a) two hundred and thirty-two Euro (EUR 232.-) to the Company's share capital and (b) three thousand two hundred and forty-one Euro (EUR 3,241.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of three thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 3,473.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by BPEA 1 will be allocated as follows: (a) two hundred and thirty-two Euro (EUR 232.-) to the Company's share capital and (b) three thousand two hundred and forty-one Euro (EUR 3,241.-) to the share premium account.

v. The total contribution of three thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 3,473.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by BPEA 1 will be allocated as follows: (a) two hundred and thirty-two Euro (EUR 232.-) to the Company's share capital and (b) three thousand two hundred and forty-one Euro (EUR 3,241.-) to the share premium account.

d. fifty-eight (58) New Class A Shares II, fifty-eight (58) New Class B Shares II, fifty-eight (58) New Class C Shares II, fifty-eight (58) New Class D Shares II and fifty-eight (58) New Class E Shares II to be subscribed by BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND I (D), L.P (BPEA 2), a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed. Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of BPEA 2 against the Company for an amount of four thousand three hundred and forty Euro (EUR 4,340.-).

i. The total contribution of eight hundred and sixty-eight Euro (EUR 868.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by BPEA 2 will be allocated as follows: (a) fifty-eight Euro (EUR 58.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ten Euro (EUR 810.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of eight hundred and sixty-eight Euro (EUR 868.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by BPEA 2 will be allocated as follows: (a) fifty-eight Euro (EUR 58.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ten Euro (EUR 810.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of eight hundred and sixty-eight Euro (EUR 868.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by BPEA 2 will be allocated as follows: (a) fifty-eight Euro (EUR 58.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ten Euro (EUR 810.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of eight hundred and sixty-eight Euro (EUR 868.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by BPEA 2 will be allocated as follows: (a) fifty-eight Euro (EUR 58.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ten Euro (EUR 810.-) to the share premium account.

v. The total contribution of eight hundred and sixty-eight Euro (EUR 868.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by BPEA 2 will be allocated as follows: (a) fifty-eight Euro (EUR 58.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ten Euro (EUR 810.-) to the share premium account.

e. five hundred and fifteen (515) New Class A Shares II, five hundred and fifteen (515) New Class B Shares II, five hundred and fifteen (515) New Class C Shares II, five hundred and fifteen (515) New Class D Shares II and five hundred

and fifteen (515) New Class E Shares II to be subscribed by BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND II, L.P. (BPEA 3), a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed. Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of BPEA 3 against the Company for an amount of thirty-eight thousand six hundred and thirty-five Euro (EUR 38,635.-).

i. The total contribution of seven thousand seven hundred and twenty-seven Euro (EUR 7,727.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by BPEA 3 will be allocated as follows: (a) five hundred and fifteen Euro (EUR 515.-) to the Company's share capital and (b) seven thousand two hundred and twelve Euro (EUR 7,212.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of seven thousand seven hundred and twenty-seven Euro (EUR 7,727.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by BPEA 3 will be allocated as follows: (a) five hundred and fifteen Euro (EUR 515.-) to the Company's share capital and (b) seven thousand two hundred and twelve Euro (EUR 7,212.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of seven thousand seven hundred and twenty-seven Euro (EUR 7,727.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by BPEA 3 will be allocated as follows: (a) five hundred and fifteen Euro (EUR 515.-) to the Company's share capital and (b) seven thousand two hundred and twelve Euro (EUR 7,212.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of seven thousand seven hundred and twenty-seven Euro (EUR 7,727.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by BPEA 3 will be allocated as follows: (a) five hundred and fifteen Euro (EUR 515.-) to the Company's share capital and (b) seven thousand two hundred and twelve Euro (EUR 7,212.-) to the share premium account.

v. The total contribution of seven thousand seven hundred and twenty-seven Euro (EUR 7,727.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by BPEA 3 will be allocated as follows: (a) five hundred and fifteen Euro (EUR 515.-) to the Company's share capital and (b) seven thousand two hundred and twelve Euro (EUR 7,212.-) to the share premium account.

f. sixty-three (63) New Class A Shares II, sixty-three (63) New Class B Shares II, sixty-three (63) New Class C Shares II, sixty-three (63) New Class D Shares II and sixty-three (63) New Class E Shares II to be subscribed by BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND II (D), L.P. (BPEA 4), a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of BPEA 4 against the Company for an amount of four thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 4,770.-).

i. The total contribution of nine hundred and fifty-four Euro (EUR 954.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by BPEA 4 will be allocated as follows: (a) sixty-three Euro (EUR 63.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ninety-one Euro (EUR 891.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of nine hundred and fifty-four Euro (EUR 954.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by BPEA 4 will be allocated as follows: (a) sixty-three Euro (EUR 63.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ninety-one Euro (EUR 891.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of nine hundred and fifty-four Euro (EUR 954.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by BPEA 4 will be allocated as follows: (a) sixty-three Euro (EUR 63.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ninety-one Euro (EUR 891.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of nine hundred and fifty-four Euro (EUR 954.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by BPEA 4 will be allocated as follows: (a) sixty-three Euro (EUR 63.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ninety-one Euro (EUR 891.-) to the share premium account.

v. The total contribution of nine hundred and fifty-four Euro (EUR 954.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by BPEA 4 will be allocated as follows: (a) sixty-three Euro (EUR 63.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred and ninety-one Euro (EUR 891.-) to the share premium account.

g. eighty-nine thousand seven hundred and seven (89,707) New Class A Shares II, eighty-nine thousand seven hundred and seven (89,707) New Class B Shares II, eighty-nine thousand seven hundred and seven (89,707) New Class C Shares II, eighty-nine thousand seven hundred and seven (89,707) New Class D Shares II and eighty-nine thousand seven hundred and seven (89,707) New Class E Shares II, to be subscribed by TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG, prenamed (MEP KG). Such New Shares are to be paid up by a contribution in kind consisting into a claim of MEP KG against the Company for an amount of six million seven hundred and forty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 6,742,025.-).

i. The total contribution of one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and five Euro (EUR 1,348,405.-) relating to the New Class A Shares II subscribed by MEP KG will be allocated as follows: (a) eighty-nine thousand seven hundred and seven Euro (EUR 89,707.-) to the Company's share capital and (b) one million two hundred and fifty-eight thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,258,698.-) to the share premium account.

ii. The total contribution of one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and five Euro (EUR 1,348,405.-) relating to the New Class B Shares II subscribed by MEP KG will be allocated as follows: (a) eighty-nine

thousand seven hundred and seven Euro (EUR 89,707.-) to the Company's share capital and (b) one million two hundred and fifty-eight thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,258,698.-) to the share premium account.

iii. The total contribution of one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and five Euro (EUR 1,348,405.-) relating to the New Class C Shares II subscribed by MEP KG will be allocated as follows: (a) eighty-nine thousand seven hundred and seven Euro (EUR 89,707.-) to the Company's share capital and (b) one million two hundred and fifty-eight thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,258,698.-) to the share premium account.

iv. The total contribution of one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and five Euro (EUR 1,348,405.-) relating to the New Class D Shares II subscribed by MEP KG will be allocated as follows: (a) eighty-nine thousand seven hundred and seven Euro (EUR 89,707.-) to the Company's share capital and (b) one million two hundred and fifty-eight thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,258,698.-) to the share premium account.

v. The total contribution of one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and five Euro (EUR 1,348,405.-) relating to the New Class E Shares II subscribed by MEP KG will be allocated as follows: (a) eighty-nine thousand seven hundred and seven Euro (EUR 89,707.-) to the Company's share capital and (b) one million two hundred and fifty-eight thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,258,698.-) to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary with a copy of the contribution agreements relating to the above described contributions in kind as referred above and the valuation reports in relation thereto, established by the management of the Company.

Said reports and contribution agreements, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital has a share capital of one million nine hundred and fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 1,954,500.-), divided into three hundred and ninety thousand nine hundred (390,900) class A shares (the «Class A Shares»), three hundred and ninety thousand nine hundred (390,900) class B shares (the «Class B Shares»), three hundred and ninety thousand nine hundred (390,900) class C shares (the «Class C Shares»), three hundred and ninety thousand nine hundred (390,900) class D shares (the «Class D Shares») and three hundred and ninety thousand nine hundred (390,900) class E shares (the «Class E Shares»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares are hereinafter collectively referred to as the «Shares».»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy-holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 189532,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 18 septembre 2007.

- TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG, un limited partnership organisé et régi par les lois allemandes, ayant son siège social au Alfred-Krupp-Str. 21, 48291 Telgte, Allemagne, et prochainement immatriculé auprès du registre du commerce de la cour locale de Münster,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de ADVENT VISION S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.810, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juillet 2007 (page 74225, numéro 1547). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer cinq catégories de parts sociales qui auront toutes les mêmes droits et obligations, dénommées comme étant les parts sociales de catégorie A (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie A»), les parts sociales de catégorie B (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie B»), les parts sociales de catégorie C (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie C»), les parts sociales de catégorie D (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie D») et les parts sociales de catégorie E (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie E»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (collectivement désignées comme les «Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires existantes en deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune, deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune, deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune, deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune, et deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 252.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 265.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie A (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A I»), cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie B (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B I»), cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie C (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C I»), cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie D (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D I»), et cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie E (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E I»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (les «Nouvelles Parts Sociales I»), par (i) un apport en nature consistant en une créance détenue par ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED (CayCo), prénommé, à l'encontre de la Société, pour un montant de deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 252.500,-).

Les cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie A I, cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie B I, cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie C I, cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie D I et cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Catégorie E I sont intégralement souscrites par CayCo et payées par un apport en nature tel que décrit ci-dessus.

L'apport global de deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 252.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales I sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné par la production d'une copie du contrat d'apport relatif à l'apport en nature et du rapport d'évaluation y relatif, établi par la gérance de la Société.

Le rapport en question et le contrat d'apport, après avoir été signés ne varient par la mandataire des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront attachés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent quatre-vingt neuf mille cinq cents Euros (EUR 1.689.500,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 265.000,-) jusqu'à un million neuf cent cinquante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 1.954.500,-) par la création et l'émission de trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) Parts Sociales de Catégorie A (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II»), trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) Parts Sociales de Catégorie B (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II»), trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) Parts Sociales de Catégorie C (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II»), trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) Parts Sociales de Catégorie D (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II»), et trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) Parts Sociales de Catégorie E (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (les «Nouvelles Parts Sociales II»), par (i) un apport en nature consistant

en une créance détenue par TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG (détaillé ci-dessous) à l'encontre de la Société, pour un montant de six millions sept cent quarante-deux mille vingt-cinq Euros (EUR 6.742.025,-) et (ii) un autre apport en nature consistant en des créances détenues par différents investisseurs (définis et détaillés ci-dessous) à l'encontre de la Société pour un montant de vingt-deux millions trois cent dix mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 22.310.475,-).

L'apport global de cinq millions huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 5.810.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II sera alloué comme suit: (a) trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) au capital social de la Société et (b) cinq millions quatre cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 5.472.600,-) au compte de prime d'émission.

L'apport global de cinq millions huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 5.810.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II sera alloué comme suit: (a) trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) au capital social de la Société et (b) cinq millions quatre cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 5.472.600,-) au compte de prime d'émission.

L'apport global de cinq millions huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 5.810.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II sera alloué comme suit: (a) trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) au capital social de la Société et (b) cinq millions quatre cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 5.472.600,-) au compte de prime d'émission.

L'apport global de cinq millions huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 5.810.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II sera alloué comme suit: (a) trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) au capital social de la Société et (b) cinq millions quatre cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 5.472.600,-) au compte de prime d'émission.

L'apport global de cinq millions huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 5.810.500,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II sera alloué comme suit: (a) trois cent trente-sept mille neuf cents (337.900) au capital social de la Société et (b) cinq millions quatre cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 5.472.600,-) au compte de prime d'émission.

Les Nouvelles Parts Sociales sont respectivement souscrites comme suit:

a. deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux (229.962) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux (229.962) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux (229.962) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux (229.962) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux (229.962) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED (CayCo), précité. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt millions neuf cent quarante-trois mille cent cinquante-cinq euros (EUR 20.943.155,-) détenue par CayCo contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente et un euros (EUR 4.188.631,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par CayCo sera alloué comme suit: (a) deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 229.962,-) au capital de la Société et (b) trois millions neuf cent cinquante-huit mille six cent soixante-neuf euros (EUR 3.958.669,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente et un euros (EUR 4.188.631,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par CayCo sera alloué comme suit: (a) deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 229.962,-) au capital de la Société et (b) trois millions neuf cent cinquante-huit mille six cent soixante-neuf euros (EUR 3.958.669,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente et un euros (EUR 4.188.631,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par CayCo sera alloué comme suit: (a) deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 229.962,-) au capital de la Société et (b) trois millions neuf cent cinquante-huit mille six cent soixante-neuf euros (EUR 3.958.669,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente et un euros (EUR 4.188.631,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par CayCo sera alloué comme suit: (a) deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 229.962,-) au capital de la Société et (b) trois millions neuf cent cinquante-huit mille six cent soixante-neuf euros (EUR 3.958.669,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente et un euros (EUR 4.188.631,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par CayCo sera alloué comme suit: (a) deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 229.962,-) au capital de la Société et (b) trois millions neuf cent cinquante-huit mille six cent soixante-neuf euros (EUR 3.958.669,-) au compte de prime d'émission.

b. dix-sept mille trois cent soixante-trois (17.363) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, dix-sept mille trois cent soixante-trois (17.363) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, dix-sept mille trois cent soixante-trois (17.363) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, dix-sept mille trois cent soixante-trois (17.363) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et dix-sept mille trois cent soixante-trois (17.363) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par LESING NOMINEES LIMITED (LNL), une société à responsabilité limitée régie et organisée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 13&15 Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA et immatriculée auprès du

registre de sociétés de Guernsey sous le numéro 45200, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million trois cent deux mille deux cent dix euros (EUR 1.302.210,-) détenue par LNL contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de deux cent soixante mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 260.442,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par LNL sera alloué comme suit: (a) dix-sept mille trois cent soixante-trois euros (EUR 17.363,-) au capital de la Société et (b) deux cent quarante trois mille soixante-dix-neuf euros (EUR 243.079,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de deux cent soixante mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 260.442,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par LNL sera alloué comme suit: (a) dix-sept mille trois cent soixante-trois euros (EUR 17.363,-) au capital de la Société et (b) deux cent quarante trois mille soixante-dix-neuf euros (EUR 243.079,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de deux cent soixante mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 260.442,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par LNL sera alloué comme suit: (a) dix-sept mille trois cent soixante-trois euros (EUR 17.363,-) au capital de la Société et (b) deux cent quarante trois mille soixante-dix-neuf euros (EUR 243.079,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de deux cent soixante mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 260.442,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par LNL sera alloué comme suit: (a) dix-sept mille trois cent soixante-trois euros (EUR 17.363,-) au capital de la Société et (b) deux cent quarante trois mille soixante-dix-neuf euros (EUR 243.079,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de deux cent soixante mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 260.442,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par LNL sera alloué comme suit: (a) dix-sept mille trois cent soixante-trois euros (EUR 17.363,-) au capital de la Société et (b) deux cent quarante trois mille soixante-dix-neuf euros (EUR 243.079,-) au compte de prime d'émission.

c. deux cent trente-deux (232) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, deux cent trente-deux (232) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, deux cent trente-deux (232) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, deux cent trente-deux (232) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et deux cent trente-deux (232) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND I-A, L.P. (BPEA 1), un limited partnership existant et régie selon les lois de l'état du Delaware (USA), ayant son siège social au 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de dix-sept mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 17.365,-) détenue par BPEA 1 contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de trois mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 3.473,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par BPEA 1 sera alloué comme suit: (a) deux cent trente-deux euros (EUR 232,-) au capital de la Société et (b) trois mille deux cent quarante et un euros (EUR 3.241,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de trois mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 3.473,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par BPEA 1 sera alloué comme suit: (a) deux cent trente-deux euros (EUR 232,-) au capital de la Société et (b) trois mille deux cent quarante et un euros (EUR 3.241,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de trois mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 3.473,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par BPEA 1 sera alloué comme suit: (a) deux cent trente-deux euros (EUR 232,-) au capital de la Société et (b) trois mille deux cent quarante et un euros (EUR 3.241,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de trois mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 3.473,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par BPEA 1 sera alloué comme suit: (a) deux cent trente-deux euros (EUR 232,-) au capital de la Société et (b) trois mille deux cent quarante et un euros (EUR 3.241,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de trois mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 3.473,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par BPEA 1 sera alloué comme suit: (a) deux cent trente-deux euros (EUR 232,-) au capital de la Société et (b) trois mille deux cent quarante et un euros (EUR 3.241,-) au compte de prime d'émission.

d. cinquante-huit (58) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, cinquante-huit (58) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, cinquante-huit (58) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, cinquante-huit (58) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et cinquante-huit (58) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND I (D), L.P. (BPEA 2), un limited partnership existant et régie selon les lois de l'état du Delaware (USA), ayant son siège social au 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre mille trois cent quarante euros (EUR 4.340,-) détenue par BPEA 2 contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de huit cent soixante-huit euros (EUR 868,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par BPEA 2 sera alloué comme suit: (a) cinquante-huit euros (EUR 58,-) au capital de la Société et (b) huit cent dix euros (EUR 810,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de huit cent soixante-huit euros (EUR 868,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par BPEA 2 sera alloué comme suit: (a) cinquante-huit euros (EUR 58,-) au capital de la Société et (b) huit cent dix euros (EUR 810,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de huit cent soixante-huit euros (EUR 868,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par BPEA 2 sera alloué comme suit: (a) cinquante-huit euros (EUR 58,-) au capital de la Société et (b) huit cent dix euros (EUR 810,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de huit cent soixante-huit euros (EUR 868,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par BPEA 2 sera alloué comme suit: (a) cinquante-huit euros (EUR 58,-) au capital de la Société et (b) huit cent dix euros (EUR 810,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de huit cent soixante-huit euros (EUR 868,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par BPEA 2 sera alloué comme suit: (a) cinquante-huit euros (EUR 58,-) au capital de la Société et (b) huit cent dix euros (EUR 810,-) au compte de prime d'émission.

e. cinq cent quinze (515) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, cinq cent quinze (515) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, cinq cent quinze (515) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, cinq cent quinze (515) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et cinq cent quinze (515) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND II, L.P. (BPEA 3), un limited partnership existant et régie selon les lois de l'état du Delaware (USA), ayant son siège social au 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, ici représenté par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 38.635,-) détenue par BPEA 3 contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de sept mille sept cent vingt-sept euros (EUR 7.727,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par BPEA 3 sera alloué comme suit: (a) cinq cent quinze euros (EUR 515,-) au capital de la Société et (b) sept mille deux cent douze euros (EUR 7.212,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de sept mille sept cent vingt-sept euros (EUR 7.727,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par BPEA 3 sera alloué comme suit: (a) cinq cent quinze euros (EUR 515,-) au capital de la Société et (b) sept mille deux cent douze euros (EUR 7.212,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de sept mille sept cent vingt-sept euros (EUR 7.727,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par BPEA 3 sera alloué comme suit: (a) cinq cent quinze euros (EUR 515,-) au capital de la Société et (b) sept mille deux cent douze euros (EUR 7.212,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de sept mille sept cent vingt-sept euros (EUR 7.727,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par BPEA 3 sera alloué comme suit: (a) cinq cent quinze euros (EUR 515,-) au capital de la Société et (b) sept mille deux cent douze euros (EUR 7.212,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de sept mille sept cent vingt-sept euros (EUR 7.727,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par BPEA 3 sera alloué comme suit: (a) cinq cent quinze euros (EUR 515,-) au capital de la Société et (b) sept mille deux cent douze euros (EUR 7.212,-) au compte de prime d'émission.

f. soixante-trois (63) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, soixante-trois (63) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, soixante-trois (63) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, soixante-trois (63) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et soixante-trois (63) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par BROOKE PRIVATE EQUITY ADVISORS FUND II (D), L.P. (BPEA 4), un limited partnership existant et régie selon les lois de l'état du Delaware (USA), ayant son siège social au 84 State Street, Suite 320, Boston, MA 02109, USA, ici représenté par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée. Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre mille sept cent soixante-dix euros (EUR 4.770,-) détenue par BPEA 4 contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par BPEA 4 sera alloué comme suit: (a) soixante-trois euros (EUR 63,-) au capital de la Société et (b) huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 891,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par BPEA 4 sera alloué comme suit: (a) soixante-trois euros (EUR 63,-) au capital de la Société et (b) huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 891,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par BPEA 4 sera alloué comme suit: (a) soixante-trois euros (EUR 63,-) au capital de la Société et (b) huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 891,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par BPEA 4 sera alloué comme suit: (a) soixante-trois euros (EUR 63,-) au capital de la Société et (b) huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 891,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par BPEA 4 sera alloué comme suit: (a) soixante-trois euros (EUR 63,-) au capital de la Société et (b) huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 891,-) au compte de prime d'émission.

g. quatre-vingt-neuf mille sept cent sept (89.707) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II, quatre-vingt-neuf mille sept cent sept (89.707) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II, quatre-vingt-neuf mille sept cent sept (89.707) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II, quatre-vingt-neuf mille sept cent sept (89.707) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II et quatre-vingt-neuf mille sept cent sept (89.707) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II, souscrites par TAKKO BETEILIGUNGS GmbH & Co KG, prénommée (MEP KG). Ces Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions sept cent quarante-deux mille vingt-cinq euros (EUR 6.742.025,-) détenue par MEP KG contre la Société.

i. L'intégralité de l'apport de un million trois cent quarante-huit mille quatre cent cinq euros (EUR 1.348.405,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A II souscrites par MEP KG sera alloué comme suit: (a) quatre-vingt-neuf mille sept cent sept euros (EUR 89.707,-) au capital de la Société et (b) un million deux cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.258.698,-) au compte de prime d'émission.

ii. L'intégralité de l'apport de un million trois cent quarante-huit mille quatre cent cinq euros (EUR 1.348.405,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B II souscrites par MEP KG sera alloué comme suit: (a) quatre-vingt-neuf mille sept cent sept euros (EUR 89.707,-) au capital de la Société et (b) un million deux cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.258.698,-) au compte de prime d'émission.

iii. L'intégralité de l'apport de un million trois cent quarante-huit mille quatre cent cinq euros (EUR 1.348.405,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C II souscrites par MEP KG sera alloué comme suit: (a) quatre-vingt-neuf mille sept cent sept euros (EUR 89.707,-) au capital de la Société et (b) un million deux cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.258.698,-) au compte de prime d'émission.

iv. L'intégralité de l'apport de un million trois cent quarante-huit mille quatre cent cinq euros (EUR 1.348.405,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D II souscrites par MEP KG sera alloué comme suit: (a) quatre-vingt-neuf mille sept cent sept euros (EUR 89.707,-) au capital de la Société et (b) un million deux cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.258.698,-) au compte de prime d'émission.

v. L'intégralité de l'apport de un million trois cent quarante-huit mille quatre cent cinq euros (EUR 1.348.405,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E II souscrites par MEP KG sera alloué comme suit: (a) quatre-vingt-neuf mille sept cent sept euros (EUR 89.707,-) au capital de la Société et (b) un million deux cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.258.698,-) au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné par la production d'une copie des contrats d'apport relatifs aux deux apports en nature et des rapports d'évaluation y relatifs, établi par la gérance de la Société.

Les rapports en question et les contrats d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront attachés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital social d'un million neuf cent cinquante-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.954.500,-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (390.900) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (390.900) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (390.900) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (390.900) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (390.900) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E sont référencées ci-après comme étant les «Parts Sociales.»»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois cent mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007. Relation: EAC/2007/11960. — Reçu 293.050 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008000916/239/620.

(070171607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Single Track S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008000867/734/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02839. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

First Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 134.269.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Rodrigues, employé privé, demeurant à L-2671 Luxembourg, 4, Place Virchow.

2. Monsieur Christophe Jeitz, employé privé, demeurant à L-5953 Itzig, 16, rue des Champs,

Ici représenté par Monsieur Christian Rodrigues, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FIRST BAR S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration. Elle peut en outre exercer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 5. Le siège social est fixé dans la commune de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une simple décision des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. M. Christian Rodrigues, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2. M. Christophe Jeitz, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.
2. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
3. L'assemblée désigne comme gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur Christian Rodrigues, prénommé
4. L'assemblée désigne comme gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Christophe Jeitz, prénommé.
5. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant administratif jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 25.000,-. Au-delà de ce montant, la signature du gérant technique sera requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Rodrigues, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38108. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008000961/242/95.

(070172067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Welbeck Street Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008000854/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03768. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Risque Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.730.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008000851/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02737. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Samoa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008000853/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02743. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Mach 3 West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000850/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01127. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Messicana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008000857/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02731. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Firs Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 66.471.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000882/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02753. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Fininvest Prima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 32.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008000828/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01823. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Integral Multi Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 85.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000841/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03336. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000829/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03738. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Sem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000818/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03716. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Multi Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 89.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008000813/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02629. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Margas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008000814/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04000. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Mustang Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.407.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20,

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme MUSTANG INVEST S.A.H., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1289 du 29 novembre 2005, et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.407,

2.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A. est l'unique actionnaire de la prédite société et réunit l'entière du capital représenté par mille (1.000) actions.

3.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts.

4.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.

6.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que l'unique actionnaire reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'elle répondra encore de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 novembre 2007, Relation: MER/2007/1714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008000951/232/39.

(070171924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Ypso Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 41.479.300,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000877/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02930. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

AES Abigail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.081.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.151.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000883/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02772. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Die anonyme Aktiengesellschaft EUROMILL INVEST S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, hier rechtsgültig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20,

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung DU POËTE A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden. Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden. Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz beeinträchtigen, oder wenn allgemein höhere Gewalt vorliegt, so kann der Verwaltungsrat oder der einzige Verwalter den Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung oder des einzigen Gesellschafters aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Verwaltung und Nutzung von eigenem Immobilienbesitz und die Immobilienpromotion im weitesten Sinne des Wortes;

- der Handel mit und die Verwaltung von Immobilien;

- der Import und Export von Gütern aller Art.

Zu diesen Zwecken kann die Gesellschaft alle Geschäftshandlungen unbeweglicher, beweglicher, kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Art vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftsgegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland ausüben und hierzu alle notwendigen und nützlichen Maßnahmen ergreifen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede andere Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig (31,-) Euro pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Inhaber, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Sie werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Die austretenden Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person vertritt, gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wies dies abgeändert wurde.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind; alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates zu; so kann der Verwaltungsrat Vereinbarungen eingehen, Kompromisse schliessen, alle Verzichtserklärungen und Hypothekenlöschungen mit oder ohne Zahlung zugestehen.

Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Werden angerechnet als Anwesende zwecks Berechnung der beschlussfähigen Anzahl und der Mehrheit, diejenigen die der Versammlung des Verwaltungsrates beiwohnen, sei es mittels Videokonferenz oder anderer Kommunikationsmitteln, die eine Identifizierung ermöglichen.

Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung kann, laut Artikel 60 vom Gesetz über die Handelsgesellschaften, Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten, ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat übertragen werden, welcher über ihre Ernennung und Abberufung entscheidet und deren Befugnisse festlegt.

Die Verantwortlichkeit dieser Angestellten betreffend ihre Geschäftsführung wird gemäss den allgemeinen Bestimmungen des Mandats festgelegt.

Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so verpflichtet sich der Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche den Delegierten zugestanden wurden.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitglieds, mit oder ohne Befugnisseinschränkung, oder durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, ggf. durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters.

Die Gesellschaft wird gerichtlich, sei es als Klägerin oder als Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten, eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder des einzigen Verwalters vertreten.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

Art. 8. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am vierten Freitag des Monats Juni um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter ausüben.

Art. 10. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Werden angerechnet als Anwesende zwecks Berechnung der beschlussfähigen Anzahl und der Mehrheit, die Aktionäre die der Versammlung beiwohnen, sei es mittels Videokonferenz oder anderer Kommunikationsmitteln, die eine Identifizierung ermöglichen.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Art. 12. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen, unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen und der gegenwärtigen Satzung.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden. Deren Bestellung sowie die Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kapitalzeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, alle eintausend (1.000) Aktien zu zeichnen.

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausend (€ 31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schaetzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert (€ 1.500,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienenene, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt im Namen der Aktiengesellschaft EUROMILL INVEST S.A., und handelnd an Stelle der Generalversammlung, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen festgelegt.

Wird zum einzigen Verwalter ernannt: Herr Paul Müller, vorgeannt, mit dem Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Sein Mandat beläuft sich auf sechs Jahre.

Die Vergütung des Verwalters wird von der jährlichen Hauptversammlung festgelegt.

- 3) Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgelegt.

Wird zum Kommissar ernannt:

Herr Philippe Moncousin, Diplombetriebswirt, wohnhaft zu B-6900 Marche-en-Famenne, 23, rue de la Campagnette, Sein Mandat beläuft sich auf sechs Jahre.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2007, Relation: MER/2007/1787. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 12. Dezember 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008000948/232/147.

(070171927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ING REEOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 522.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008000862/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02059. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Hurley International Warranty Broker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008000860/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02823. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Retail Distribution Concepts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 9.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000852/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01130. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

VPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 72.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2008000800/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Power Food's J-MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000288/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06785. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

IvernaFin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008000295/242/12.

(070170953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Concept Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts Comptables

Signature

Référence de publication: 2008000280/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03480. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.